

## EMPLACEMENTS RESERVES

ER	DESTINATION	OBSERVATION	SURFACE indicative	BENEFICIAIRE
1	Aménagement et sécurisation sur le chemin des Essaims	largeur finale de 8 m	1691 m <sup>2</sup>	Commune
2	Réalisation d'une voie de désementement du quartier de Montagny, leudit "Sous Montagny"	largeur de 6 m	2372 m <sup>2</sup>	Commune
3	Aménagement et sécurisation sur le chemin des Moulins et sur le chemin du Plomb	largeur finale de 8 m	2985 m <sup>2</sup>	Commune
4	Aménagement et sécurisation d'un second accès aux zones d'activités économiques sites de Bony II et Bony I au leudit "Yg7 Uglg, Yg"	5084 m <sup>2</sup>	Communauté d'agglomération "Annemasse les Voirons Agglo"	
5	Supprimé			
6	Aménagement et sécurisation du chemin Lapraz et du chemin des Hirondelles	largeur 8 m	1203 m <sup>2</sup>	Commune
7	Aménagement et sécurisation de la route de Bony (RD 184) depuis le chef-lieu jusqu'au hameau de Bony	largeur 12 m	3087 m <sup>2</sup>	Commune
8	Aménagement et sécurisation de la voirie et aménagement d'un espace public vers l'UfcI n°XY c et m°b Yoff f'X1 W'Z2 M	2417 m <sup>2</sup>	Commune	
9	Aménagement des abords du complexe sportif	bande de 12 m, comptés à l'axe de la Noux	1715 m <sup>2</sup>	Commune
10	Aménagement et sécurisation de l'UfcI n°XY c et m°b Yoff f'X1 W'Z2 M et de ses abords	624 m <sup>2</sup>	Commune	
11	Aménagement et sécurisation de la route des Fontaines	largeur finale de 8 m	640 m <sup>2</sup>	Commune
12	Aménagement et sécurisation de la route des Petits Bois	largeur 14 m	204 m <sup>2</sup>	Commune
13	Aménagement et sécurisation du chemin des Sources	largeur finale de 8 m	1170 m <sup>2</sup>	Commune
14	Création d'un cheminement piéton entre les secteurs du Creux et la route de la Nussance	largeur 4 m	347 m <sup>2</sup>	Commune
15	Prolongement du chemin rural n°33 vers le chemin rural n°35, au leudit les Pequis	largeur 3 m	459 m <sup>2</sup>	Commune
16	Aménagement et sécurisation du chemin du Beulet à partir de la route des Piolettes	largeur 8 m	525 m <sup>2</sup>	Commune
17	Aménagement et sécurisation de la fcl n°XY U6 c lggj, lY (RD n°184)	largeur 12 m	145 m <sup>2</sup>	Conseil général de la Haute-Savoie
18	Aménagement et sécurisation d'un cheminement piéton le long du F8 b6 \$	largeur finale de 4 m	777 m <sup>2</sup>	Commune
19	Aménagement et sécurisation du chemin des Utches entre la route du Pont Rouge et le chemin des Nants	largeur 6 m	444 m <sup>2</sup>	Commune
20	Aménagement et sécurisation du chemin des Nants	largeur 6 m	847 m <sup>2</sup>	Commune
21	Aménagement d'un espace public sur la place de Lossy		900 m <sup>2</sup>	Commune
22	Aménagement et sécurisation du chemin rural entre le chemin de Peraille et de la RD 903, leudit "les vignes de Thonon"	largeur finale 4 m	1248 m <sup>2</sup>	
23	Aménagement et sécurisation du W Ys p XU UfE f'E'	largeur 10 m	2475 m <sup>2</sup>	Commune
24	Aménagement d'un cheminement piéton entre le hameau de Rosses et le chef lieu	largeur 4 m	1689 m <sup>2</sup>	Commune
25	Aménagement et sécurisation de la traversée du hameau de Rosses et aménagement du carrefour constitué de la route de Rosses, route des Cheneviers, chemin du Cray Mamet et accès à la zone faisant l'objet de la DAP à la zone de Rosses	Aménagement de type zone 30 ou zone de rencontre	932 m <sup>2</sup>	Commune
26	Aménagement d'un carrefour giratoire sur l'UfcI n°8 b9&5* à l'intersection avec la rue de Forand, avec reprise de la jonction de la route des Cheneviers	3695 m <sup>2</sup>	Communauté d'agglomération "Annemasse les Voirons Agglo"	
27	Aménagement et sécurisation de la F8 b2&5* entre le carrefour des Chasseurs et la limite de commune au Sud	Réalisation de 3 voies sortantes (direction Thoron) et d'une voie entrante	2830 m <sup>2</sup>	Communauté d'agglomération "Annemasse les Voirons Agglo"
28	Aménagement et sécurisation de la route des Marais	largeur finale 8,5 m entre route des Marais et parcelle n°C 2086 puis 6 m au-delà jusqu'à parcelle n°C 2775	9500 m <sup>2</sup>	Commune
29	Aménagement et sécurisation du chemin rural des Torons	largeur finale 6 m	742 m <sup>2</sup>	Commune
30	Réalisation d'une voie entre route de Martigny et le chemin rural des Torons	largeur finale à 6 m	1375 m <sup>2</sup>	Commune
31	Aménagement et sécurisation de l'UfcI n°XY UfJ U X	emprise finale à 10 m	3085 m <sup>2</sup>	Commune
32	Aménagement et sécurisation du carrefour route de Martigny et chemin des Moranches et aire de service pour conteneurs OM, en bordure de la route de Martigny		20 m <sup>2</sup>	Commune
33	Aménagement et sécurisation de la route de Possy	largeur finale à 14 m	1472 m <sup>2</sup>	Commune
34	Aménagement et sécurisation du chemin de Sizes pour l'exploitation forestière du massif des viorons	largeur minimum à 7 m	609 m <sup>2</sup>	Commune
35	Aménagement et sécurisation de la route de chez Compagnon	largeur finale à 8 m	1873 m <sup>2</sup>	Commune
36	Aménagement et sécurisation du chemin de Bernard	largeur finale à 4 m	1366 m <sup>2</sup>	Commune
37	Aménagement et sécurisation du chemin de sous la Ville	largeur finale à 6 m	237 m <sup>2</sup>	Commune
38	Aménagement et sécurisation de l'impasse de la Charniaz		1013 m <sup>2</sup>	Commune
39	Aménagement d'un chemin piéton route du Pont Rouge	largeur 3 m	788 m <sup>2</sup>	Commune

## LEGENDE

### ZONAGE

ZONES URBAINES		ZONES NATURELLES	
UH	Zone urbaine à dominante d'habitat	N	Zone naturelle
Uhb	Secteur de confortement des centralités de la commune	Nbe	Secteur de taille et de capacité limitées à vocation d'équipements publics et/ou d'intérêt collectifs
UH1	Secteur à dominante d'habitat collectif et/ou semi-collectif	Nbx	Secteur de taille et de capacité limitées gérant l'activité économique existante
Uhp	Secteur à dominante d'habitat de faible densité		
UE	Zone urbaine à vocation d'équipements publics et/ou d'intérêt collectif		
UX	Secteur de gestion et confortement des activités économiques		
Uxc	Secteur de gestion et confortement des activités économiques y compris commerciales		
ZONES A URBANISER		EMPLACEMENTS RESERVES	
1AUh	Zone d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat	Emplacement Réserve au titre de l'article L.151-41 du CU pour réalisation d'équipement public	
1AUhb	Secteur de confortement malgré de l'enveloppe urbaine de la commune	N° de l'Emplacement Réserve (voir liste)	
1AUh1	Secteur de confortement du bourg	Emplacement Réserve au titre de l'article L.151-41.4° du CU pour la réalisation de logements socialement aidés	
1AUhp	Secteur de densification de l'habitat	N° de l'Emplacement Réserve (voir liste)	
1AUX	Secteur de faible à moyenne densité de l'habitat		
1AU	Secteur de développement des activités économiques		
2AU	Zone d'urbanisation future à moyen et long terme		
ZONES AGRICOLES			
A	Zone agricole		

## DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

### CRANVES-SALES



Modification n°3 du  
Plan Local d'Urbanisme

### DOCUMENT GRAPHIQUE REGLEMENTAIRE

Plan de zonage

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 23 février 2022 approuvant la modification n°3 du PLU.

Le Maire,  
Bernard BOCCARD

